

Département des Affaires juridiques
Décision : DAJ2021-160

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

DECIDE :

- Article 1 :** Monsieur Thomas LOMBES est nommé Directeur Général Délégué à la Stratégie de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.
- Article 2 :** Délégation de signature est accordée à Monsieur Thomas LOMBES, Directeur Général Délégué à la Stratégie, afin de signer, au nom du Président-directeur général de l'Inserm, tous actes et décisions dans la limite de ses attributions.
- Article 3 :** La présente décision prend effet à compter du 7 juillet 2021.

Le Président-directeur général



Dr. Gilles BLOCH